

DELIBERATION N° 43 / 2008
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 4 décembre 2008

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration adopte, en l'état, le compte rendu du conseil d'administration réuni en séance extraordinaire le 2 avril 2008

Nombre de votants :

Pour :

unanime

Contre :

Abstentions :

Nuls :

Fait à Paris, le 4 décembre 2008

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE

Anne GAZEAU-SECRET

